



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 1840-15-2023 ET 1841-48-2023

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 18 mars 2024, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1840-15-2023 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 afin d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle forte densité à même une partie de l'aire d'affectation industrielle, de modifier les limites de l'aire du parc industriel régional pour le secteur de la rue Orléans et d'agrandir l'affectation publique et institutionnelle à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité dans le secteur des rues de la Rivière et Mercier***

Ce règlement a pour objet d'agrandir l'affectation résidentielle haute densité dans le secteur de la rue Orléans dans le but d'occuper un terrain vacant par un usage résidentiel et de consolider les activités industrielles dans le parc industriel adjacent, et d'agrandir l'affectation publique et institutionnelle dans le secteur de l'école secondaire Massey afin d'augmenter l'offre de terrains vacants à des vocations institutionnelles et récréatives.

- ***Règlement numéro 1841-48-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'agrandir la zone résidentielle de forte densité Rd-2 à même une partie de la zone industrielle Ib-4, dans le secteur de la rue Orléans, et d'agrandir la zone publique P-2 à même une partie de la zone résidentielle Ra-1, dans le secteur des rues de la Rivière et Mercier***

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone résidentielle de haute densité située dans le secteur résidentiel des rues Orléans, des Érables, des Bouleaux et des Frênes afin d'y inclure un terrain vacant municipal sur la rue Orléans, et d'agrandir la zone publique et institutionnelle occupée entre autres par l'école secondaire Massey-Vanier, l'aréna et le centre aquatique, afin d'inclure dans la zone un terrain.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 16 avril 2024, date à laquelle ils sont entrés en vigueur et sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 28 mai 2024.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA